

Siem, sies, siet, dans les vers de Plaute et de Térence: quelques remarques de prosodie, de métrique et de stylistique ¹

ANTOINE FOUCHER
Université de Caen

Résumé: Il est généralement admis que les formes de subjonctif présent du verbe être en latin, *siem, sies, siet...* sont chez Plaute et Térence des archaïsmes et que, pour cette raison même, et de par leur nature prosodique, elles doivent occuper la fin de certains vers du système iambo-trochaïque. Les choses ne sont pas si simples. En effet, l'examen attentif des occurrences fait tout d'abord apparaître que ces formes ne se trouvent pas systématiquement à la fin des vers ou des hémistiches, mais qu'elles peuvent, pour des raisons métriques, stylistiques ou syntaxiques, prendre place à d'autres endroits, qui, le plus souvent, correspondent à des pauses secondaires du vers. L'examen révèle ensuite comment les structures syntaxiques déployées autour des formes de subjonctif créent les conditions d'une écriture formulaire, que l'organisation métrique et le jeu des commutations verbales viennent soutenir. Enfin, il met en lumière les différences entre Plaute et Térence du point de vue de la linguistique, de la prosodie et de la métrique.

Mots clef: *archaïsme; subjonctif; métrique; prosodie.*

Abstract: Usually, in Latin, forms of the present subjunctive mood *siem, sies, siet...* are considered as archaisms in Plautus and Terence's plays, and for that reason –and because of their prosodic nature–, we generally consider that they must appear at the end of the verse in the iambo-trochaic system. Things however are a bit more complicated than this. Indeed, when these forms appear, we may note that they don't systematically take place at the end of verses or at the end of hemistiches: for metrical, stylistic or syntactic reasons, they may be used in places that most of the time coincide with pauses of minor importance. After that, we may show how these forms are included in syntactic structures that create conditions of a formulaic style, sustained by the metrical organisation of the verse and by the verbal commutations. Finally, in this way, we'll notice some differences between Plautus and Terence regarding linguistics, prosody and metrics.

Key words: *archaism; subjunctive; metrics; prosody.*

¹ Cet article a d'abord fait l'objet d'une présentation orale, en allemand, dans le cadre de l'Hauptseminar du Professeur Udo W. SCHOLZ à l'Université de Würzburg.

Nombreux sont les ouvrages de morphologie, anciens ou récents, savants ou destinés à un public plus large², qui, lorsqu'ils traitent des formes de subjonctif présent du verbe être en latin, relèvent que les formes *siem*, *sies*, *siet*, *sient* constituent des archaïsmes qu'on ne trouve guère qu'à la fin des vers iambo-trochaïques –sans autre indication d'ailleurs, comme si tous les vers de ce système étaient concernés³. De telles généralisations, dont certains ont déjà noté le caractère partiellement –voire totalement– faux⁴, ont de fait nui à la compréhension d'un double problème, celui de la nature des archaïsmes et celui de leur place dans certains vers du théâtre de Plaute et de Térence. Trop souvent en effet la confusion a prévalu: parce que l'on a refusé de distinguer par exemple entre ces formes de subjonctif de *sum* et d'autres formes considérées elles aussi comme des archaïsmes, tels les infinitifs en *-ier*⁵; parce qu'en refusant d'adopter un point de vue diachronique, on a opéré un amalgame fâcheux entre la langue de Plaute et celle de Térence; enfin parce que, comme le rappelait encore récemment J. Soubiran⁶, l'analyse de ces questions conduit inéluctablement à la critique textuelle, qui, dans le cas de Plaute et de Térence, est source inépuisable de discussions problématiques.

Cependant, il ne semble pas vain, en dépit des difficultés certaines de ce type de travail, de vouloir préciser la notion d'archaïsme et notamment de montrer que les formes pleines de subjonctif de *sum* ne sont sans doute pas chez Plaute des archaïsmes, ce qu'elles le deviendront ensuite chez Térence. Nous voudrions également, après avoir vérifié la règle qui veut que ces formes ne se trouvent qu'en fin de vers ou d'hémistiche⁷, voir si les exceptions à cette règle sont justifiées par la structure des vers iambo-trochaïques du théâtre républicain ou si elles appellent au contraire des corrections textuelles. Enfin, cette matière nous donne la possibilité de suivre les traces de notre maître, J. Hellegouarc'h⁸, qui a

² Les ouvrages suivants fournissent deux exemples caractéristiques de généralisations excessives, celui d'A. ERNOUT, *Morphologie historique du latin*, Paris 1953, p. 177: «(...) *siem* a subsisté assez longtemps, parce que les mots autonomes tendent en général à n'être pas monosyllabiques (...) Toutefois déjà chez Plaute les formes *siem*, *siet* ne se trouvent qu'en fin de vers, qui est, comme on sait, la place réservée aux archaïsmes» et celui de M. LEUMANN, *Lateinische Laut- und Formenlehre*, München 1977, p. 523: «Die älteren Formen *siem* usw., auch in Komposita, stehen bei den Skenikern fast nur im Senausgang, der bevorzugten Stelle für Archaismen und Neologismen».

³ Seuls sont concernés les vers du parler (ia⁶), du récitatif (tr⁷, ia⁷, ia⁸) et, dans une infime mesure, quelques vers des parties lyriques (anapestiques et crétiques surtout).

⁴ Cf. P. W. HARSH, «The position of archaic forms in the verse of Plautus», *CPh* 35, 1940, p. 135 notamment.

⁵ C'est, par exemple, le défaut du principal travail sur le sujet, celui de G. NOETZEL, *De archaismis qui apud veteres Romanorum poetas scaenicos inveniuntur in finibus aut versuum aut colorum in iam-bum exeuntium*, Berlin 1908. Ajoutons, pour ce qui est de ces infinitifs, qu'ils ne sont donnés comme archaïsmes par aucune autorité extérieure; seule la tradition manuscrite les impose comme tels. Sur ce point, cf. J. D. CRAIG, «Archaism in Terence», *CQ* 21, 1927, p. 92.

⁶ *Prosodie et métrique du Miles gloriosus de Plaute*, Louvain-Paris 1995, p. I (désormais abrégé *Prosodie...*).

⁷ Elle est déjà formulée au XIX^e siècle, puis reprise sans aucune contestation jusqu'à nos jours. Tout au plus reconnaît-on quelques exceptions à cette règle.

⁸ Cf. *infra*, n. 57.

montré l'importance des commutations verbales. Il nous a en effet semblé que les structures syntagmatiques déployées autour de ces formes de subjonctif ainsi que la place qu'elles occupent dans ce type de vers créaient les conditions d'une écriture formulaire, dans la mesure où les vers les plus fréquents du théâtre de Plaute et de Térence présentent une structure superposable qui autorise les commutations de vers à vers, d'hémistiche à hémistiche.

MORPHOLOGIE, PROSODIE, MÉTRIQUE: QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

Les relevés dont les résultats chiffrés apparaissent dans les tableaux joints en annexe appellent un certain nombre de remarques qui ressortissent à la morphologie, à la prosodie et à la métrique.

Une évidence, confirmée par les données chiffrées, introduit d'emblée le commentaire dans le domaine de la morphologie historique: quelles que soient les formes archaïques de subjonctif de *sum* considérées, on assiste à une très nette diminution de leur emploi chez Térence. Il est par conséquent vain et surtout fâcheux d'associer, comme l'ont fait certaines études antérieures⁹, les usages de Plaute et ceux de Térence. Il est en revanche plus opportun de souligner fortement qu'entre ces deux auteurs, distants d'un demi-siècle pour ce qui est des débuts de leur production littéraire, la morphologie latine a évolué. Ainsi, sous l'effet d'une analogie normative, les formes de subjonctif de *sum* ont toutes été réduites au morphème *-i-*, alors qu'elles présentaient au singulier, du temps de Plaute, un morphème plein **-ye- < *-yeHI-*, héritage latin d'un morphème indo-européen d'optatif¹⁰. Il nous paraît donc hasardeux de voir en ces formes déjà des archaïsmes chez Plaute: elles ne sont au contraire que les formes attendues de la flexion de *sum* au subjonctif présent, qui présentait encore une alternance suffixale. Qu'elles soient devenues des archaïsmes chez Térence semble dès lors une évidence, puisque le poète comique les maintient par tradition générique, par commodité prosodique et métrique, encore que le mot 'commodité' ne soit pas entièrement satisfaisant. En effet, chez Térence, ces formes de subjonctif interviennent très majoritairement à la fin des vers iambiques (*ia*⁶ et *ia*⁸) où, selon l'expression de L. Nougaret¹¹, s'exerce la «tyrannie de la brève pénultième». La contrainte métrique qui impose, au dernier pied des vers iambiques complets, un iambe pur se satisfait donc de formes iambiques, ou scandées comme telles, du subjonctif de *sum*. Or cette pratique d'une part semble beaucoup plus restrictive¹² que celle de Plaute, chez qui ces formes sont présentes ailleurs qu'à la fin des vers iambiques, et d'autre part, elle paraît aller contre les changements pro-

⁹ Cf. *supra*, n. 4.

¹⁰ Cf. M. LEUMANN, *op. cit.*, p. 573; P. MONTEIL, *Eléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris 1986, p. 321.

¹¹ «La brève obligatoire des iambo-trochaïques», *REL* 48, 1970, pp. 460-469.

¹² Cf. R. RATFORD, «Plautine Synzesis, a Study of the Phenomena of 'brevis coalescens'», *TAPhA* 36, 1905, p. 165.

<i>siem</i>	ia6	ia7	ia8	tr7	cmm	
PLAVT.	6		1	12		19
TER.	2		4	1		7

<i>sies</i>	ia6	ia7	ia8	tr7	cmm	
PLAVT.	8	1	1	12	3	25
TER.	8		2	3		13

<i>siet</i>	ia6	ia7	ia8	tr7	cmm	
PLAVT.	46	4		31	5	86
TER.	22	1	14	8	1	46

<i>sient</i>	ia6	ia7	ia8	tr7	cmm	
PLAVT.	7	3	2	15	1	28
TER.	3	1	1	2	1	7

Totaux	ia6	ia7	ia8	tr7	cmm	
PLAVT.	67	8	4	70	9	158
TER.	35	2	21	14	1	733
ensemble	102	10	25	84	10	231

sodiques liés à certaines facilités de la versification iambo-trochaïque, comme l'abrègement iambique et la synizèse principalement. On peut donc dès à présent émettre l'hypothèse suivante: si ces formes de *sum* sont des archaïsmes chez Térence, c'est moins en raison de leur nature que de leur emploi, qui les définit alors nécessairement comme des iambes purs.

L'examen détaillé des différentes formes nous permet d'étayer cette hypothèse. Les données chiffrées font apparaître une différence très nette de fréquence d'emploi entre *siet* et les autres personnes –chez Plaute comme chez Térence d'ailleurs. Pour interpréter ce constat, il semble qu'il faille se porter sur le terrain de la phonétique et de la prosodie. En effet, *siet* est, de toutes ces formes, la seule qui, par la présence de la dentale finale, puisse préserver sa structure prosodique, surtout si l'on admet que la langue de Plaute ne connaît pas encore l'abrègement systématique de la longue finale devant consonne autre que la sifflante¹³.

¹³ Cf. M. LEUMANN, *op. cit.*, p. 111; P. MONTEIL, *op. cit.*, p. 93.

Toutes les autres formes, en revanche, semblent d'une nature prosodique beaucoup plus malléable, ce qui les rend aptes à occuper d'autres places dans le vers, notamment celles qui correspondent à un demi-pied résolu ou qui offrent à cet endroit une syllabe *anceps* ou *indifferens*. Les chiffres que nous avons établis chez Plaute confirment cette analyse pour le dernier des cas évoqués, celui d'une syllabe *indifferens*, notamment la dernière du septénaire trochaïque. La forme dissyllabique de subjonctif est alors à cheval sur le dernier pied complet et sur le demi-pied final. Or c'est précisément la syllabe la plus instable, avec, dans *siem*, la nasale bilabiale d'articulation faible qui autorise l'élision¹⁴ ou, dans *sies*, la sifflante dont la débilité était aussi grande¹⁵, qui constitue la syllabe finale, *indifferens*. Il faudrait également joindre à ces formes la troisième personne du pluriel, *sient*, mais pour d'autres raisons. En effet, *sient* ne se justifie morphologiquement que si l'on prend en compte le vocalisme plein de la désinence¹⁶; mais c'est peut-être aussi, comme l'avance A. Ernout¹⁷, une reconstruction analogique sur les formes de singulier qui offre les mêmes avantages que celles-ci, car sa syllabe finale avait dû subir, très tôt dans l'histoire du latin, en vertu de la loi d'Osthoff, un abrègement qui dès lors la rendait identique à celle de *siem* ou de *siet*.

Quant à la pratique de Térence, elle confirme *a contrario* notre démonstration. Les données chiffrées indiquent que le poète n'opère pas de distinction entre les formes que nous avons qualifiées d'instables et *siet*. Il apparaît même que cette dernière forme est plus employée dans le septénaire trochaïque, qui, nous l'avons vu, ne réclame qu'un demi-pied *indifferens* après le dernier pied complet pur. Ce qui lui importe, c'est que ces formes fournissent la brève pénultième dans les vers trochaïques et dans les vers iambiques, la quantité de la syllabe finale étant moins importante. Térence est donc attentif à maintenir la structure dissyllabique de ces formes de subjonctif, attention qui s'accorde d'ailleurs avec la remarque de Cicéron dans l'*Orateur*, où il qualifie ces formes dissyllabiques de pleines¹⁸. L'exemple cité par Cicéron, tiré d'une pièce malheureusement inconnue, peut-être de Térence lui-même¹⁹, montre clairement le rôle de l'usage qui a dévolu à la forme pleine le dernier pied des sénaires iambiques. C'est précisément cet usage particulier, et seulement lui, qui confère à ces formes leur statut d'archaïsme, et non les corrections imposées par les analogistes au nom du purisme et du classicisme, comme le souligne Cicéron²⁰.

Ce tableau appelle enfin un commentaire, métrique, sur la nature et l'ethos des vers représentés ici. Tout d'abord, les données chiffrées permettent d'opposer la versification iambo-trochaïque à la versification des parties lyriques, les

¹⁴ Cf. P. MONTEIL, *op. cit.*, p. 76.

¹⁵ *Ibid.*, p. 58; C. QUESTA, *Introduzione alla metrica di Plauto*, Bologne, p. 18 sq.

¹⁶ Cf. P. MONTEIL, *op. cit.*, p. 322.

¹⁷ *Op. cit.*, p. 178.

¹⁸ *Orat.* 157 '*sient*' plenum est, '*sint*' imminutum, licet utare utroque.

¹⁹ *Ibid.*: *quam cara sint, quae post carenda intellegunt
quamquam attinendi magni dominatus sient.*

²⁰ *Orat.* 155 sq.

cantica mutatis modis. De fait les formes dissyllabiques sont moins aptes à réaliser les pieds purs de ces vers lyriques, hormis les pieds crétiques, qui se trouvent être les mieux représentés parmi les vers des parties lyriques²¹ où apparaissent *siem*, *sies*, *siet*. L'ethos des vers lyriques n'est pas non plus le même que celui des vers du dialogue. Il s'éloigne de la diction et de la langue populaires dont se rapprochent en revanche ceux du dialogue. De même, ces critères autorisent la distinction des différents vers iambiques et trochaïques. La moindre fréquence des formes de subjonctif dissyllabiques dans le seul vers trochaïque représenté ici, le septénaire, pourrait être expliquée par la différence d'ethos du vers, et par ce qu'elle implique comme différence de niveau de langue²². Il faudrait également, à la suite de G. Noetzel, établir une distinction, dans les sénaires iambiques eux-mêmes, entre les prologues et les parties dialoguées. En effet, les formes de *sum* que nous étudions sont beaucoup moins bien représentées dans ceux-là que dans celles-ci, selon les données rassemblées par l'auteur de cette étude²³. Les chiffres fournis par notre propre tableau ne nous autorisent toutefois pas à affiner davantage notre enquête, mais nous savons désormais qu'il y a peut-être là un critère supplémentaire à prendre en compte dans le reste de notre enquête²⁴.

On pourra peut-être nous objecter que ce premier développement n'a jamais fait apparaître un seul vers de Plaute ou de Térence, qu'il ne se fonde que sur des dénombrements. C'est pourtant ce que nous avons précisément voulu dans une première étape, considérant qu'il fallait d'une part établir, en réglant la question de l'archaïsme de *siem*, *sies*, *siet*, leur nature authentiquement dissyllabique, et d'autre part, dresser l'inventaire des paramètres –prosodiques, métriques, stylistiques– qui nous permettront, après vérification dans les textes mêmes, de donner un sens aux données chiffrées.

MÉTRIQUE ET CRITIQUE TEXTUELLE

Les problèmes que soulève l'étude des formes de subjonctif de *sum*, en plus des incertitudes liées à la prosodie et à la métrique de Plaute et de Térence, sont de deux types: le premier concerne ce que nous appellerons les lieux problématiques, à savoir, dans des vers qui ne posent pas de problèmes de scansion, la

²¹ *Bacch.* 653 (cr² + tr^{4c}; cf. C. QUESTA, *Titi Macci Plauti cantica edidit, apparatu metrico instruxit C.Q.*, Urbino, 1995, p. 99); *Cas.* 194 (cr⁴); 636 (cr⁴; cf. C. QUESTA, *ibid.*, p. 15); *Epid.* 169 (cr⁴; cf. C. QUESTA, *ibid.*, p. 208-209); *Most.* 708 (cr²); *Pseud.* 929 (cr⁴); *TER., Andr.* 626 (cr⁴).

²² Cf. H. HAFFTER, *Untersuchungen zur altlateinischen Dichtersprache*, Berlin 1934, p. 116: «die einfache stilistische Haltung der Senare, die anspruchvolle der Langverse».

²³ *Op. cit.*, p. 30. Voir les remarques faites par H. HAPP, «Die lateinische Umgangssprache und die Kunstsprache des Plautus», *Glotta* 45, 1967, notamment p. 79 sq. où l'auteur établit que le prologue est un des lieux de la pièce dans lesquels s'insère la langue caractéristique des vers longs.

²⁴ Onze pièces de Plaute comportant un prologue; seuls trois présentent des occurrences de *siem*, *sies*, *siet*, *sient*: *Amph.* (7); *Aul.* (1); *Cas.* (1); *Poen.* (1); *Trin.* (1). On peut d'emblée remarquer le caractère exceptionnel de l'*Amphitryon* où le prologue est dit par un dieu.

place inhabituelle des formes de subjonctif; le second, plus étroitement lié à la critique textuelle, concerne des vers pour lesquels les manuscrits offrent deux leçons, proposant chacune une forme de subjonctif, la classique ou «l'archaïque», lesquelles peuvent, en fonction de la scansion choisie, s'accorder avec le schéma métrique du vers. Ainsi, dans le premier cas, beaucoup d'éditeurs de Plaute et de Térence ont considéré que toute forme de subjonctif de *sum* qui n'intervenait pas à la fin des sénaires iambiques et des septénaires trochaïques, ou devant la diérèse centrale des vers longs, était sujette à caution²⁵, se conformant ainsi à la règle qu'avaient établie les métriciens de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Nous examinerons tout d'abord le cas de Térence, pour deux raisons: premièrement parce que les vers problématiques ont déjà fait l'objet d'études²⁶ et que nous pourrions donc nous appuyer sur ce qui a été fait; deuxièmement parce qu'il semble que dans le cas présent, et en raison du petit nombre de vers, la métrique de Térence soit moins complexe que celle de Plaute. Les vers de Térence que nous allons étudier sont les suivants:

- ia**⁶ *Ad.* 83 *sīēt quīd trīstīs^p ēgō sūm?^h dīxīn hōc fōrē*
Eun. 479 *ēgō ill(um) ēūnūchūm,^p s(i) opūs sīēt, uēl sōbrīūs*
Hec. 637 *sīn ēst ūt ālītēr^p tūā sīēt sēntēntiā*
- tr**⁷ *Eun.* 240 *ītān pārāstī t(e) ūt spēs nūllā^p rēlīqu(a) īn tē sīēt tībī*
- ia**⁸ *Hec.* 567 *nām ūt hīc lātūrūs hōc sīt, s(i) īpsām^p rēm ūt sīēt rēscīuērīt*
Hec. 860 *sēmpēr sīēt. At tū ēcāstōr mōr(em)^p āntīqu(om) ātqu(e) īngēnī(um)*
ōbtīnēs

Nous commencerons notre étude par les sénaires iambiques. Les deux derniers ont en commun de présenter la forme *siet* au pied IV. Au nom de la règle qui voudrait que ces formes n'apparaissent qu'au dernier pied du sénaire, même si l'on reconnaît l'existence d'exceptions, on a souvent été amené à mettre en avant d'autres leçons des manuscrits, voire des corrections. Pourtant nous n'en voyons pas ici la nécessité. Pour le premier de ces deux vers en effet, on a pris prétexte de la place inhabituelle de la forme de subjonctif, de la leçon du manuscrit A, le plus ancien, et peut-être de la proximité de *sies* dans un autre vers de Térence, dans l'*Andrienne*²⁷, avec une expression analogue comportant cette fois la forme *sīs*, pour introduire la forme classique *sīt*, alors que rien, métriquement, ne le justifie: la loi de Meyer est ici parfaitement respectée, qui impose un iambe au pied IV lorsqu'il s'achève sur la finale longue d'un polysyllabe²⁸. Dans ce vers syntaxiquement bien dessiné après la penthémimère, il n'est pas

²⁵ Cf. W. M. LINDSAY, *Early Latin Verse*, Oxford 1922, p. 184.

²⁶ Cf. C. CONRAD, «Über einige Eigentümlichkeiten des Verschlusses bei Terenz», *Hermes* 10, 1875, pp. 101-110, G. NOETZEL, *op. cit.*, p. 58 sq.

²⁷ 424 *I nunciā intro, ne in mora, cum opus sīt, sies.*

²⁸ Cf. J. SOUBIRAN, *Prosodie...*, p. 32; sur cette loi, voir L. CECCARELLI, *La norma di Meyer nei versi giambici e trocaici di Plauto e Terenzio*, Roma 1988.

étonnant qu'à la syntaxe réponde un dessin net des dipodies dont la brève interne doit être pure, d'autant plus que la réplique de Thrason reste en suspens et qu'il était important de souligner la fin du vers avec la forme pleine *siet* puisque la syntaxe ne le faisait pas.

Le vers 637 de l'*Hécyre* présente la même disposition au pied IV; il n'y a donc pas lieu non plus de retenir la leçon du seul manuscrit D au prix de corrections. Une autre raison qui ne ressortit pas à la pure métrique vient soutenir cette position, à savoir que de part et d'autre de la penthémimère, au début et à la fin du vers, se répondent des formes du verbe *esse* dans une disposition qui privilégie la concaténation phonique des sifflantes et des dentales.

Le cas du vers 83 des *Adelphes* est différent. En effet, la présence de *siet* au pied I du sénaire ne laisse pas d'étonner, car il est bien connu que c'est au pied I que les résolutions sont les plus nombreuses²⁹ et par conséquent les pieds purs les moins fréquents. L'éditeur de la CUF maintient pourtant la forme *siet*, à tort nous semble-t-il. Cette forme serait alors la seule à apparaître au pied I du sénaire dans le théâtre de Térence. Le caractère tout à fait exceptionnel de sa position inviterait donc à corriger le texte, faute d'autres leçons fournies par les manuscrits. Cependant il apparaît plus facile de prendre en compte ce qui précède pour proposer une correction³⁰. En effet, la répétition de l'interrogation peut très bien être réunie dans un seul et même vers, où, dès lors, *siem* occuperait la fin du vers tandis qu'une autre forme de *sum*, *es* en l'occurrence, se trouverait au début:

Quīd trīstīs ēs? Rōgās mē,^H quīd trīstīs sīēm?

Cette lecture impose d'autres corrections, car le texte restant est devenu **ubi nobis Aeschinus siet, ego. Dixin hoc fore*, ce qui aboutit à un vers défectueux, avec deux syllabes de trop. Il faut alors, à la suite de G. Noetzel, supprimer *nobis*, introduire la forme *sit* attendue en cette place du sénaire, ainsi que *te* répondant à *ego* du vers précédent. Ces corrections aboutissent par conséquent aux deux sénaires suivants:

*Quīd trīstīs ēs? Rōgās mē,^H quīd trīstīs sīēm?
Ūb(i) Aēschiṅūs sīt,^P ěgō tē.^H Dixīn hōc fōrē?*

Les propositions interrogatives directes embrassent alors les propositions indirectes, construites en chiasme.

Le seul septénaire trochaïque examiné ici est problématique. La forme *siet* scandée comme nous l'avons fait est conforme à la loi régissant la métrique verbale dans la fin des vers iambo-trochaïques, la loi de Bentley-Luchs. Celle-ci en effet impose, dans le cas d'une finale à 7 TF, un 6 Tf *anceps*, long ou résolu, ce

²⁹ Cf. J. SOUBIRAN, *Essai sur la versification dramatique des Romains. Sénairé iambique et septénaire trochaïque*, Paris 1988, p. 189 (désormais abrégé EVDR).

³⁰ Cf. G. NOETZEL, *op. cit.*, p. 58 sq.

qui est le cas ici. Cette résolution est bien attestée à cet endroit du septénaire trochaïque chez Térence et reposerait donc sur un abrègement iambique ou sur une synizèse³¹. Qu'une *correptio iambica* intervienne dans un septénaire trochaïque n'a cependant rien d'étonnant; ce phénomène de prononciation rapide correspond bien à l'ethos du vers, vers du dialogue animé dans lequel la musique pouvait soutenir et camoufler cette tricherie articulatoire. Toutefois cet abrègement ne répond qu'en partie aux exigences habituelles d'un tel procédé. En effet, ce phénomène est d'autant plus fréquent qu'il se situe en début de vers ou d'hémistiche. Or il est ici mis en œuvre en fin d'hémistiche, et, même si, conformément à la tendance dégagée par H. Drexler³², *siet* fait corps avec la forme de datif qui suit, il s'agit là de la fin d'un membre syntaxique. La coïncidence entre fin d'hémistiche et fin de membre syntaxique semble donc particulièrement fâcheuse, selon le mot de J. Soubiran.

Il reste dès lors une autre solution, préconisée par J. Soubiran, la synizèse³³. Celle-ci consiste à scander en un monosyllabe long les deux syllabes d'un mot pyrrhique. Cette fusion phonétique semble d'autant plus facile que les deux phonèmes vocaliques sont en contact direct. Cela concerne donc beaucoup de mots-outils et certaines formes du verbe *esse*. Toutefois cette solution semble contraire à la formation du subjonctif de *sum* que nous traitons: nous avons en effet rappelé le dégagement d'une voyelle de transition aboutissant à une prononciation **siyem*, nécessairement dissyllabique³⁴. Elle est également contraire à ce que nous avons dit de la pratique personnelle de Térence, qui n'accorde à ces formes qu'un statut dissyllabique.

Tous ces arguments nous amènent par conséquent à suspecter la validité de la leçon fournie par les manuscrits de la collation calliopienne et par Donat. Il serait évidemment simple d'introduire la forme classique qui fournirait un pied VII pur, ce qu'ont fait certains éditeurs³⁵. C'était peut-être négliger un peu vite la leçon fournie par le manuscrit A *in te esset*. L'imparfait du subjonctif dans la proposition consécutive introduit de fait l'idée d'intention, «beaucoup plus piquante que le présent»³⁶.

Reste le cas des deux octonaires iambiques. Le premier vers (*Hec. 567*) offre là encore une place tout à fait inhabituelle à la forme de subjonctif. En effet cette dernière constitue normalement l'iambe final du premier hémistiche ou du second. Cette anomalie trouve toutefois une résolution assez facile: dans ces vers particulièrement longs, il était loisible au poète de faire figurer dans le même

³¹ Cf. L. CECCARELLI, «Sinizesi e correptio iambica nel verso scenico latino arcaico», *BStudLat* 27, 1997, pp. 387-406. L'auteur y établit que la synizèse est un recours plus facile que l'abrègement iambique.

³² *EVDR*, pp. 247-248 qui, sans le citer explicitement, fait référence à *Jambenkürzung*, Hildesheim, 1969, ouvrage qui, malheureusement, n'aborde pas le cas des formes que nous étudions.

³³ *EVDR*, p. 179 sq.

³⁴ Cf. *supra*, p. .

³⁵ Par exemple A. SPENGLER, Berlin 1905.

³⁶ Ph. FABIA, *P. Terenti Afri Eunuchus*, Paris, 1895, pp. 111-112.

vers, mais dans deux hémistiches différents, une forme dite archaïque et une forme classique. Les comédies de Térence en offrent quelques exemples, dans des octonaires principalement:

Eun. 555 *quid gestiam aut quid laetus sim, quo pergam, unde emergam, ubi siem*
Haut. 620 *nescio quid tristis est, non temerest, timeo quid sit: quid siet*

Dans ce dernier vers, *sit* et *siet* se trouvent dans le même hémistiché, mais partagés entre deux répliques. Il est donc facile, à partir de ces exemples, d'intervertir les deux formes et de redonner, ce faisant, à *siet* une place habituelle.

Le dernier vers présente *siet* à TF 2, scandé comme pyrrhique ou comme monosyllabe long avec synizèse. Quelle que soit la scansion choisie, il apparaît que la loi de Meyer est à nouveau respectée ici. Une fois de plus, nous défendrons la première solution, celle de l'abrègement iambique, d'autant plus volontiers ici que la liaison consonne-voyelle est assurée avec le monosyllabe qui suit. Avec deux anapestes successifs encadrés par deux spondées, le premier hémistiché offre une structure métrique particulièrement bien dessinée et permet de donner au monosyllabe une valeur emphatique³⁷. Cependant *siet* pyrrhique échappe à la loi qui veut que toute syllabe finale constitue à elle seule un demi-pied. Dès lors ne peut-on pas proposer, avec l'introduction de la forme *sit*, une autre scansion? *Sēmpēr sīt. At t(u) ēcāstōr mōr(em)* oppose, peut-être mieux que précédemment, les deux dipodies du premier hémistiché: la première, allitérante, constitue en quelque sorte la clausule en rejet du vers précédent, tandis que l'autre, par le jeu de l'élision, se rattache à ce qui suit.

Dans la mesure où la structure dissyllabique de *siem*, *sies*, *siet* est respectée, il faut donc, selon nous, la maintenir. En revanche, toutes les fois où cette structure n'est plus identifiable, il faut renoncer à conserver la forme des manuscrits, comme dans les vers suivants:

ia⁶ *Hec.* 334 *căpīt(i) ātqu(e) aētāt(i) illōrūm,^H mōrbūs qu(i) āuctūs sīēt*
Haut. 826 *sēd pātēr ēgrēdītūr;^P căuē quīcqu(am) ādmīrātūs sīs*

ia⁷ *Phorm.* 825 *quīn s(i) hōc cēlētūr, īn mētū,^D sīn pātēfīt, īn prōbrō sīēm.*

Les vers de Plaute que nous allons maintenant examiner sont les suivants:

ia⁶ *Poen.* 148 *ūbī dīssōlūtūs tū^P sīs, ēgō pēndēām*
Amph. 130 *hāud quīsquām quāerēt^P quī sī(em) āut quīd uēnērīm*
Amph. 106 *quāntūsqu(e) āmātōr^P sīēt quōd cōmplācīt(um) ēst sēmēl*
Aul. 370 *rāpācidār(ūm) ūbī^P tāntūm sīēt īn aēdībūs*
Aul. 495 *sīent uīlīōrēs^P Gāllīcīs cānthērīs*

tr⁷ *Merc.* 175 *quīd sīēt quōd mē pēr ūrbēm^D cūrrens quāerēbās mōdō*
Trin. 962 *quōi sī cāpītīs rēs sīēt nūmmūm^D nūmquām crēdām plūmbēūm*

³⁷ Cf. W. A. LAIDLAW, *The Prosody of Terence: a relational study*, Oxford 1938, p. 90.

Poen. 1405 *mī pătēr nē qūid tībī c(um) īstōc rei^D siēt īncāsūm^h ōbsēcrō*
Merc. 839 *ūbī qu(i) āmīcī qu(i) īnfīdēlēs^D siēt nēqūeās pērñōscērē*
Mil. 261 *quī fuērīt cōnsērūōs qu(i) hōdīē^D siēt sēctātūs sīmīām*

ia⁷ *Rud.* 321 *c(um) īstīūs mōdī uīrtūtībūs^D ōpērīsquē nātūs quī siēt*

Le premier des sénaires iambiques n'appelle pas de notre part un commentaire nouveau: constituant l'iambe pur du pied IV, en conformité avec la loi de Meyer, la forme *sies* ne doit pas être contestée, d'autant plus que le schéma du vers apparaît bien dessiné de par l'opposition des pronoms.

Le deuxième vers doit en revanche susciter des remarques plus nombreuses. N'oublions pas qu'il appartient au prologue de cette pièce, prologue singulier puisque c'est un dieu, Mercure, qui y prend la parole. Le vers se situe plus précisément dans le récit d'exposition que Mercure, qui a revêtu l'apparence de Sosie, fait au spectateur. Intervient donc ici la question des niveaux de langage, mais il n'est pas possible de répondre au vu de la seule scansion, car la scansion du second hémistiche, et notamment de la forme *siem*, n'est pas certaine. Considérant précisément les nombreuses incertitudes de scansion, J. Soubiran³⁸ prend le parti de scander avec synizèse les formes dissyllabiques de subjonctif de *sum* lorsqu'il y a plusieurs possibilités. Ce faisant, il ne tient pas compte de la résolution qu'entraîne nécessairement cette pratique. Or les résolutions sont à 4 Tf peu fréquentes comme l'indiquent ses propres relevés³⁹, ce qui rend sa solution assez peu satisfaisante, d'autant plus que la synizèse, tout comme l'abrègement iambique d'ailleurs, obéissent à certains principes qui ne sont pas respectés ici. En effet, ces derniers impliquent qu'il n'y ait pas de pause de sens à l'endroit de la synizèse et qu'elle ne se situe donc pas à la fin d'un membre syntaxique⁴⁰, ce qui est ici le cas avec la fin de la première interrogative indirecte. Reste donc la possibilité d'une élision, qui ferait apparaître au pied IV un iambe. Elle n'est pas impossible à cette place, et, selon les analyses de J. Soubiran⁴¹, il y aurait une tendance des poètes comiques à préférer, lorsque 4Tf est résolu, une élision légère ou sur un monosyllabe plus ou moins tonique, ou sur une initiale tonique de polysyllabe, disposition qui permettrait de compenser l'irrégularité d'une syllabe tonique à 4 Tf. Cette préférence nous semble donc pouvoir justifier l'élision de *siem* et le maintien d'une forme fournie par la tradition manuscrite.

A l'étude de ce vers, nous voudrions joindre celle d'un autre, le vers 370 de l'*Aulularia* qui présente au même pied IV la forme *siet*, mais cette fois au temps fort. Les résolutions sont possibles à cet endroit, avec une fréquence plus importante qu'à 4 Tf⁴². Se pose donc à nouveau la question du choix entre synizèse et abrègement iambique. Cependant, dans le cas d'un abrègement iambique, on peut considérer qu'il y a violation de la loi de Meyer, avec une dis-

³⁸ *EVDR*, pp. 179-180.

³⁹ *EVDR*, p. 346 sq.

⁴⁰ *EVDR*, p. 189.

⁴¹ *EVDR*, pp. 247-248.

⁴² *Prosodie...*, p. 33.

position verbale qui offre dès lors un contre-rythme trochaïque. Toutefois le poète a soin de veiller à ce que les effets de cette irrégularité soient atténués, d'une part grâce à la liaison consonne-voyelle préservée, d'autre part surtout grâce à la présence d'un quadrisyllabe –ici le mot métrique constitué par la préposition et son régime– occupant à lui seul les deux derniers pieds. Cette pratique apparaît comme bien attestée chez Plaute⁴³; il n'y a donc pas lieu de rejeter l'abrègement iambique *a priori*. Reste la possibilité d'une synizèse, mais qui vient contrarier le statut fortement dissyllabique de cette forme. C'est pourquoi nous ne l'envisageons guère ici, bien qu'il faille en réserver la possibilité dans la mesure où il s'agit d'une des nombreuses incertitudes de scansion de la versification iambo-trochaïque.

Le vers 106 de l'*Amphitryon* et la forme *siet* qu'il livre laissent planer la même incertitude. Cependant le subjonctif de *sum* occupe le temps fort, monnayé, du pied III. Comme l'attestent les tableaux statistiques de J. Soubiran⁴⁴, les résolutions après P sont particulièrement nombreuses, à un endroit où la reprise de l'élan vocal pouvait faire admettre cette résolution. Les pyrrhiques interviennent à cette place au titre de ce monnayage: *siet*, résultat d'un abrègement iambique, est parfaitement licite, d'autant plus que l'abrègement iambique est situé à un début d'hémistiche, juste après P. En outre, la structure dissyllabique de la forme paraît encore mieux dessinée que dans les vers précédents, car la liaison consonne-voyelle n'est pas assurée et la forme de subjonctif clôt plus nettement alors la proposition interrogative indirecte commencée avec le vers précédent. Enfin, il répond à *siet* de la fin du vers 105, fin de la première proposition interrogative indirecte.

Le dernier sénaire à examiner est le vers 495 de l'*Aulularia*. On y voit *sient* occuper le premier Tf, dès lors résolu. A cette place encore, les résolutions sont très nombreuses⁴⁵, l'élan vocal du début de vers s'accommodant fort bien de cette résolution. Pourtant plusieurs faits viennent s'opposer au maintien de la forme que livrent tous les manuscrits. Tout d'abord, il faut invoquer le caractère tout à fait exceptionnel de la place occupée par cette forme: ce serait la seule fois où *sient* occuper cette position dans un sénaire de Plaute. Ensuite *sient* n'est pas la forme linguistiquement attendue du temps de Plaute, où le pluriel du subjonctif de *sum* présente un morphème réduit. Enfin la leçon semble avoir été autorisée par la présence d'une autre forme de subjonctif dite archaïque, *faxim*, au vers précédent. Si la solution de la forme classique devait être refusée, il faudrait admettre *sient* pyrrhique, bien attesté en début de vers, ce qui unirait ce vers au précédent par un pied initial identique, plutôt que *sient* avec synizèse.

Les septénaires trochaïques retenus peuvent être classés de la façon suivante: trois⁴⁶ d'entre eux présentent semblablement une forme de subjonctif après

⁴³ *EVDR*, p. 189.

⁴⁴ *EVDR*, p. 189.

⁴⁵ *EVDR*, p. 189.

⁴⁶ *Merc.* 839; *Mil.* 261; *Poen.* 1405.

la diérèse centrale ou après une diérèse ménagée au pied IV; les deux autres⁴⁷ présentent ces mêmes formes à des places très inhabituelles dans le premier hémistiche.

Le premier groupe, constitué par des formes de subjonctif situées au pied IV du septénaire trochaïque, ce qui correspond au début du second hémistiche, présente dans le détail des faits des situations bien différentes.

Deux cas sont apparemment semblables, ceux de *Merc.* 839 et de *Mil.* 261. Les formes *sient* et *siet* interviennent juste après la diérèse centrale. Dans le premier de ces vers se pose à nouveau la question du choix entre une synizèse, le maintien de la forme *sient* ou sa correction en *sint*. La synizèse, qui a l'avantage de faire apparaître un pied résolu, fréquent en cet endroit, le dactyle⁴⁸, ne nous semble toutefois pas licite, dans la mesure où ses conditions de réalisation, assez semblables à celles que l'on a vues pour l'abrègement iambique, ne sont pas effectives ici. Si *sient* est certes en début d'hémistiche, la forme se rattache nettement à ce qui précède, situation donc moins favorable à la synizèse. En faveur du maintien de la structure dissyllabique de *sient*, on peut invoquer non seulement le partage tout à fait régulier des brèves qui constituent le procéleusmatique (en dépit de la violation de la loi de Meyer –5 Tf résolu malgré une finale à 6 TF– mais qui est atténuée par la présence d'un quadrisyllabe final⁴⁹), mais aussi le fait que le procéleusmatique ainsi constitué répond à un autre procéleusmatique, à l'initiale du premier hémistiche. Le poids de ces arguments ne semble pas devoir être diminué par le caractère anormal de la forme *sient* ni par la grande rareté d'un procéleusmatique descendant, même si ceux-ci sont attestés en début d'hémistiche⁵⁰. Reste à envisager la correction par *sint*, retenue par J. Soubiran⁵¹, qui constate la rareté d'un pyrrhique sans élision à 5 TF. Les formes monosyllabiques du verbe être en latin, enclitiques, sont en effet bien attestées après la diérèse qu'elles contribuent à affaiblir, et la constitution d'un dactyle au pied V n'a rien d'étonnant. Toutefois il s'agit là d'une forme que les manuscrits ne présentent pas.

Le deuxième vers (*Mil.* 261) est identique –en apparence seulement– au vers précédent: on y retrouve, à 5 TF, la forme *siet*. Dès lors on pourrait, suivant la méthode de J. Soubiran, ou bien scander avec synizèse ou bien préférer la correction *sit*, monosyllabe long après la diérèse, plutôt que *siet* avec abrègement iambique. Toutefois la leçon des manuscrits *siet* correspond parfaitement aux conditions d'exécution d'un abrègement iambique, en début d'hémistiche, en étroite liaison avec ce qui suit. De plus, cette forme dissyllabique, par conséquent accentuée, permet, dans le second hémistiche, de réaliser une parfaite coïncidence de l'ictus avec l'accent de mot. Enfin, le volume des

⁴⁷ *Merc.* 175; *Trin.* 962.

⁴⁸ *EVDR*, p. 264.

⁴⁹ *EVDR*, p. 347 sq. Cf. C. QUESTA, *Introduzione...*, p. 64, pour qui le procéleusmatique est ici illusoire.

⁵⁰ *EVDR*, p. 269.

⁵¹ *EVDR*, p. 108.

mots, en croissance régulière, répond à une disposition traditionnelle des vers latins⁵².

Le dernier vers de ce groupe (*Poen.* 1405) pose des problèmes plus complexes. Tout d'abord sa scansion fait de lui un vers sans diérèse après le pied IV, celle-ci n'intervenant qu'à l'intermot du pied V. La résolution est dès lors réalisée à 5 Tf, lieu pourtant très peu propice à ce genre de chose⁵³, sauf si, en scandant différemment, la résolution se trouve ramenée à 5 TF, lieu beaucoup plus favorable car en début d'hémistiche. Pour cela, il faut pratiquer la synizèse *rei*, dès lors finale de premier hémistiche, et ménager un hiatus métrique entre *incassum* et *obsecro*. Logique, cet hiatus rattache nettement *incassum* à ce qui précède, et met en valeur le verbe *obsecro*, l'hiatus devant ce verbe n'étant pas inconnu⁵⁴. Si donc nous voulons maintenir la forme *siet*, il faut adopter cette scansion, qui a l'avantage de préserver et la structure dissyllabique de *siet* et la coïncidence de l'ictus et de l'accent dans le deuxième hémistiche.

Les deux derniers vers présentent respectivement la forme *siet* aux pieds I/II (*Merc.*175) et au pied III (*Tri.* 962). Le premier de ces vers n'appelle pas de commentaire particulier puisque la structure iambique du mot est parfaitement respectée au sein d'une locution toute faite. Le second est plus intéressant, dans la mesure où *siet* occupe 3 Tf, lieu très peu propice aux résolutions⁵⁵, car le demi-pied faible doit, dans le schéma pur, rester bref. Le maintien de cette forme suppose une scansion avec synizèse ou avec abrègement iambique. Or la place de *siet* en fin de membre syntaxique et à l'intérieur d'un hémistiche n'est favorable ni à l'abrègement iambique ni à la synizèse. C'est pourquoi il nous semble préférable de lui substituer la forme *sit*, qui, de plus, ne viendra pas contrarier la coïncidence de l'ictus et de l'accent, presque totale dès lors dans le vers.

Un seul septénaire iambique est concerné ici: comme chez Térence, nous trouvons une forme *siet* occupant la syllabe *indifferens* finale du vers. Sauf à la scander avec synizèse, elle fournit deux syllabes là où il n'en faut qu'une. Il faut sans doute lui préférer *sit*, monosyllabe, dont la présence est bien attestée en fin de vers, après un septième pied iambique⁵⁶.

Il semble par conséquent qu'on doive, dans l'ensemble, maintenir les leçons fournies par les manuscrits lorsque la scansion des vers iambo-trochaïques est compatible avec la structure dissyllabique de *siem*, *sies*, *siet* (une prudence plus grande est peut-être requise pour la forme *sient*) qui fonde véritablement chez Térence le caractère archaïque de ces formes. La pratique de Plaute n'est pas aussi restrictive que celle de Térence qui privilégie les prosodies authentiquement iambiques, car ces formes existent aussi grâce à l'abrègement iambique, qui permet de ne pas les réduire, comme la synizèse, à des monosyllabes

⁵² C'est le cas du saturnien ou de l'hexamètre avec les vers rhopaliques.

⁵³ *EVD*R, p. 264.

⁵⁴ Cf. S. BOLDRINI, *Prosodie und Metrik der Römer*, Stuttgart und Leipzig 1989, p. 57, qui cite TER., *Phorm.* 854 (ia⁷).

⁵⁵ *EVD*R, p. 264.

⁵⁶ *Prosodie...*, pp. 47-48.

longs atones. Ce n'est qu'en dernière extrémité qu'il faut se résoudre à introduire les formes classiques. Au demeurant les exceptions que nous avons signalées sont peu nombreuses, chez Plaute comme chez Térence.

COMMUTATIONS MÉTRIQUES ET FORMULAIRE

Dans un article de 1984⁵⁷, J. Hellegouarc'h a étudié les mécanismes de la poésie formulaire en latin. S'inspirant des travaux de M. Parry⁵⁸ consacrés à la poésie homérique, il a en effet analysé à son tour les vers des principaux représentants de la poésie dactylique à Rome, Ennius, Lucrèce et Virgile, et dégagé les points suivants: tout d'abord, les expressions répétitives sont présentes dans la clausule surtout, et au début du vers, mais elles peuvent aussi s'étendre à la totalité de l'hexamètre; ensuite, elles fondent une intertextualité interne et externe, soulignant ainsi d'une part les artifices de la technique poétique, d'autre part les *retractationes*, plus ou moins fidèles, opérées par les poètes. Dans le cadre «d'une communication orale et auditive qu'est la poésie latine, les expressions formulaires ont donc un rôle fonctionnel, structurant, qui fournit aux oreilles de l'auditeur des repères tout à la fois sémantiques et métriques, précieux surtout si, comme chez Virgile, est perdue la coïncidence originelle entre phrase et vers»⁵⁹.

L'enquête de J. Hellegouarc'h s'est volontairement limitée à la poésie dactylique, mais il est clair que ses conclusions peuvent être étendues à un autre type de versification, celle qui nous intéresse ici, la versification iambo-trochaïque. En effet, J. Hellegouarc'h a montré, en analysant certains des vers du premier poète épique latin ayant utilisé l'hexamètre, Ennius, notamment ceux dont la facture semblait la plus archaïque, que ces vers reposaient sur «l'association de deux ou trois côla réunis aux points centraux de césure»⁶⁰. Comment dès lors ne pas appliquer ces remarques à un autre vers archaïque des Latins, proche du saturnien, le *versus quadratus*, qui n'est que la forme primitive et populaire du septénaire trochaïque⁶¹? De fait ce type de vers associe autour d'une diérèse centrale deux côla bien dessinés et dans certains cas, comme celui, souvent cité, des lazzis adressés à César par ses soldats, les côla sont eux-mêmes bâtis sur des expressions répétitives:

*Gāllīās Cāēsār sūbēgīt,^D Nīcōmēdēs Cāēsārēm,
Ēccē Cāēsār nūnc trīūmphāt,^D quī sūbēgīt Gāllīās,
Nīcōmēdēs nōn trīūmphāt,^D quī sūbēgīt Cāēsārēm⁶².*

⁵⁷ «Fabricator poeta. Existe-t-il une poésie formulaire en latin?», *REL* 62, 1984, pp. 166-191.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 168, n. 4.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 181.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 171.

⁶¹ Cf. E. FRAENKEL, «Die Vorgeschichte des Versus Quadratus», *Hermes* 62, 1927, pp. 357-370; Th. GERICK, *Der versus quadratus und seine volkstümliche Tradition*, Tübingen 1996.

⁶² SVET., *Caes.* 49.

La répétition, dans ce cas précis, est intimement liée à la situation de communication et à la proverbialité des propos tenus ainsi qu'au rythme donné⁶³.

Un deuxième élément essentiel ressort des analyses de J. Hellegouarc'h: c'est que la composition formulaire du vers s'organise autour de deux points de repère majeurs, la césure et la clausule. Précisément, dans le cas des mètres iambo-trochaïques, si l'on veut bien admettre la théorie d'A. Meillet⁶⁴, la fin du vers, la clausule, constitue la base rythmique du vers, répétée un nombre variable de fois dans le reste du vers, de façon plus fixe dans la seconde partie que dans la première, les deux hémistiches étant nettement distingués par une pause. Sans faire état nécessairement de l'origine indo-européenne de ces mètres, il est évident que les principaux vers iambo-trochaïques, et notamment les 'Langverse' de ce système, sont en partie superposables, comme le confirme le schéma suivant:

ia⁶ u- u- j^p- u-j u- **u x**
tr⁷ -u-j u- j u- u^d -u- j u- **u x**
ia⁷ u- u- j u- **u**^d u- u- u- x
ia⁸ u- u-j u- **u**^d u- u- u- **u x**

La disposition adoptée montre à l'évidence que certaines parties de ces vers sont de fait superposables: le deuxième hémistiche du septénaire trochaïque est superposable au premier du sénaire iambique; de même, la fin du premier hémistiche du septénaire iambique est superposable à la fin du sénaire; les deux hémistiches de l'octonaire iambique sont superposables au second hémistiche du sénaire, donc au premier du septénaire iambique et au second du septénaire trochaïque. Nous avons également indiqué dans ce schéma la place habituelle (en gras) des formes de subjonctif de *sum* et leurs places inhabituelles (souligné). Cela confirme d'une part que ces formes interviennent là où leur forme prosodique primitive est le mieux garantie, d'autre part qu'elles prennent place près des différents points nodaux de ces vers, que ce soit la diérèse des Langverse ou les fameux points de Jacobsohn⁶⁵ –lieux avérés d'une syllabe *anceps* (*breuis in longo*) ou d'un hiatus– qui rappellent clairement la structure dipodique de ces vers, héritée des mètres grecs correspondants.

Les places attendues, notamment en fin de vers ou d'hémistiche, favorisent donc l'emploi d'expressions elles aussi attendues, stéréotypées, correspondant aux situations dialogiques de la comédie latine. A la différence de la poésie épique où elles sont bâties sur des mots caractéristiques –sémantiquement ou

⁶³ Ce sont en effet des vers homodynes (exception notable: le début du premier vers, mais la discordance ictus-accent disparaît si l'on inverse les deux premiers mots; cf. Th. GERICK, *op. cit.*, pp. 35-36).

⁶⁴ *Les origines indo-européennes des mètres grecs*, Paris 1923.

⁶⁵ Cf. H. JACOBSON, *Quaestiones Plautinae metricae et grammaticae*, Göttingen 1904; *EVD R*, p. 189.

morphologiquement— de la langue élevée de l'épopée⁶⁶, on peut dès lors parler d'expressions formulaires qui ne font intervenir que des syntagmes simples dont les formes comme les constructions appartiennent à la langue la plus courante. Notre enquête fait en effet apparaître une prédilection pour les interrogatives indirectes brèves articulées autour d'un mot interrogatif, d'un substantif sujet ou attribut et de la forme de subjonctif de *sum*. Susceptibles de peu de variations, elles apparaissent dès lors interchangeable et peuvent par conséquent être transposées d'un vers à l'autre. Deux exemples suffiront à notre démonstration. Le premier est d'ailleurs une interrogative indirecte, *quid siem (siet)*: cette expression peut en effet correspondre à la fin de sénaires iambiques⁶⁷, à la fin de septénaires trochaïques⁶⁸, à la fin d'octonaires iambiques⁶⁹. Dans tous les cas, la forme iambique de *sum* entre dans la composition, avec le pronom interrogatif qui précède, d'une structure crétique⁷⁰, qui permet d'éviter, notamment dans le septénaire, la discordance entre ictus et accent⁷¹. La recherche de cette fin crétique est confirmée par la présence de la même fin dans un vers proprement lyrique, à base crétique⁷², des *cantica mutatis modis*.

Le deuxième exemple est encore plus intéressant, car non seulement il permet d'attester le caractère formulaire de l'expression et sa commutabilité dans les vers du système iambo-trochaïque, mais aussi de vérifier le bien-fondé des tendances que nous avons mises précédemment en lumière —concernant la place des formes *siem, sies, siet*. Il réside dans l'expression *molestus ne sies*, prosaïque et familière comme sa présence dans la correspondance de Cicéron le prouve⁷³. Elle fournit la fin de sénaires iambiques⁷⁴, la fin d'un septénaire trochaïque⁷⁵, la totalité du premier hémistiche d'un septénaire et d'un octonaire iambiques⁷⁶. Dans ces deux derniers vers, c'est une extension, tout aussi formulaire, de l'expression primitive, qui occupe tout l'hémistiche, *potin ut molestus ne sies*. Le début de cette formule est également archaïque et également populaire⁷⁷. Dans toutes les autres places des vers cités, Plaute recourt pour la même expression à la forme *sis*, que ce soit au début d'un sénaire⁷⁸,

⁶⁶ Voir les exemples donnés par J. HELLEGOUARC'H, *art. cit.*, notamment p. 180 sq.

⁶⁷ *Amph.* 485, *Merc.* 110, *Most.* 661, *Stich.* 268, *Trin.* 88., *vid.* 96.

⁶⁸ *Amph.* 787, *Haut.* 251, *Eun.* 726.

⁶⁹ *And.* 234, *Haut.* 211, 620.

⁷⁰ J. SOUBIRAN remarquait déjà que les mots iambiques finaux étaient souvent des mots grammaticaux. Cette appellation vaut également pour ces structures; cf. «Recherches sur la clausule du sénaire (trimètre) latin. Les mots longs finaux», *REL* 42, 1964, p. 437.

⁷¹ Cf. Ph. W. HARSH, *art. cit.*, p. 127.

⁷² *Cas.* 636 (cr⁴).

⁷³ On peut relever 21 occurrences de cette expression (avec *sim*).

⁷⁴ *Phorm.* 635, *Haut.* 529.

⁷⁵ *Rud.* 1031.

⁷⁶ *Pers.* 287, *Epid.* 63.

⁷⁷ Cf. Ch. GUIRAUD, «Un archaïsme linguistique en latin: l'emploi de *potis, pote*», *REL* 53, 1975, pp. 361-366.

⁷⁸ *Men.* 250, *Merc.* 779, *Most.* 74, 601, 771, *Pseud.* 889.

au début d'un septénaire trochaïque⁷⁹ ou à la fin d'un septénaire iambique⁸⁰. Lorsque l'expression occupait la fin d'un sénaire, le changement de l'ordre des mots permettait de placer au dernier pied un autre mot que *sies*:

Pseud. 118 *dabo. molestus nunciam ne sis mihi.*

Cela montre très clairement le souci qu'ont eu les poètes comiques latins, Plaute et Térence en l'occurrence, de donner aux fins de vers, et dans une moindre fréquence aux fins d'hémistiche de vers longs, un dessin prosodique, métrique et accentuel bien net. De là vient donc l'emploi de structures formulaires dans lesquelles ce dessin est en outre garanti par la rigidité syntaxique.

CONCLUSION

Le point de départ de notre étude a pu paraître réduit, mais les conclusions auxquelles elle a abouti le sont peut-être moins⁸¹. En nous appuyant sur la linguistique, la prosodie et la métrique, nous avons, croyons-nous, établi que les pratiques poétiques de Plaute et de Térence ne sont pas identiques. Térence, de fait, n'avait plus à sa disposition le même matériel linguistique que son prédécesseur: *siem*, *sies*, *siet* étaient des formes obsolètes, conservées par la seule tradition. Dès lors la disparition de ces formes encore offertes à Plaute imposait une pratique plus restrictive en la matière: il fallait maintenir à ces formes leur valeur iambique originelle en assurant à la syllabe initiale la durée d'une more. Dans la fin des vers ou des hémistiches, la pratique de Plaute n'est pas moins contraignante, d'autant que ces formes permettent de réaliser, à un moment particulièrement important du vers, la concordance entre ictus et accent. Aux autres endroits du vers en revanche, Plaute disposait d'une liberté plus grande, qui a pu le pousser à pratiquer l'abrègement iambique, car il nous a paru peu vraisemblable que ces formes pleines fussent, par le biais d'une synizèse, réduites à l'état de monosyllabes. Cependant, la présence de ces formes à des places fixes, le maintien –au moins partiel– de leur nature prosodique, leur insertion dans des expressions formulaires tendent à prouver que ni la langue de Plaute, ni a fortiori celle de Térence, ne sont la reproduction instantanée et immédiate de la langue parlée, mais qu'elles constituent une stylisation des formes de celle-ci⁸². Comment d'ailleurs pourraient-elles être autre chose, dans la mesure où le vers imposait des contraintes qui sont absentes de la langue parlée? L'étude des formes de subjonctif nous a placé précisément au cœur de ces contraintes et nous a fait percevoir, en dépit des nombreuses incertitudes qui demeurent, les techniques qui font de Plaute et de Térence des *fabricatores poetae*.

⁷⁹ *Men.* 627 (= *Truc.* 897).

⁸⁰ *Asin.* 469.

⁸¹ On pourra facilement étendre cette conclusion aux formes de subjonctifs *duim*, *duis*, *duas*, *duit*, *duint*. Sur ces formes, voir R. GODEL, «le subjonctif latin *duim* (*duam*)», *Glotta* 57, 1979, pp. 230-236.

⁸² Sur ce point, voir H. HAFETER, *op. cit.*, p. 116.